

Le programme REPERE, lancé suite au Grenelle de l'environnement en France, est un réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise. Il se veut une plate-forme de dialogue, de proposition et de projets explorant les voies de la participation de la société civile organisée au pilotage de la recherche et de l'expertise



## ***Payer pour l'environnement ? REDD+ et paiements pour services environnementaux entre marchandisation et développement équitable***

*Un projet associant le Cirad et le Gret*



# **Recommandations de l'atelier CIRAD-GRET-DP « Forêts et Biodiversité » du 22 mai sur REDD+ et Agriculture à Madagascar**

## ***Pour le gouvernement et les bailleurs***

1. Développer une stratégie intersectorielle de lutte contre la déforestation explicite au niveau national et aux niveaux décentralisés.
2. Mettre la problématique du développement agro-sylvo-pastoral au centre de la stratégie nationale REDD+ à Madagascar
3. Financer dans les zones de conservation des projets de recherche-développement sur les innovations agro-sylvo-pastorales appropriées aux différents contextes socio-économiques et zones agro écologiques
4. Flexibiliser les lignes budgétaires pour réduire le cloisonnement des programmes de développement rural, d'une part, de conservation, de l'autre
5. s'assurer de la cohérence du cadre juridique, notamment du point de vue des statuts fonciers entre zones agricoles et zones forestières.
6. Financer des programmes de type « paiements pour services environnementaux » (PSE) qui combinent incitations directes à la conservation et investissement favorisant l'évolution des pratiques agricoles. Apprécier leurs performances sur la base d'indicateurs faciles à appréhender et à vérifier: envisager des *proxy* robustes qui pourraient se substituer à des mesures onéreuses du carbone qui ponctionnent les budgets destinés aux actions de terrain.

7. Les gouvernements doivent prévoir des sources de financement pérennes (fiscalité) pour cofinancer ce type de programmes de paiements pour services environnementaux.
8. Financer des programmes sur des pas de temps plus longs (de l'ordre de 10 ans) pour permettre de tester, de développer et de diffuser des innovations et de capitaliser les résultats.

### **Pour les porteurs de projets**

1. Penser dès la conception du projet l'intégration des initiatives de conservation avec les problématiques agro-sylvo-pastorales et s'insérer dans les stratégies locales d'aménagement du territoire
2. Donner toute son importance aux études sociologiques et économiques dans le diagnostic des systèmes agraires et leurs dynamiques d'évolution (ne pas se limiter aux « baselines/état des lieux ») :
  - a. Analyser les contraintes socio-économiques et foncières des producteurs avant de proposer des AGR ;
  - b. Impliquer les structures et organisations paysannes, ainsi que la recherche, dès la phase de conception du projet.
3. Donner la priorité aux points clé que sont la reconstitution de la fertilité, la productivité des cultures vivrières et l'aménagement de bas-fonds, sans l'opposer aux plantations et cultures de rente.
4. Utiliser les possibilités que donnent la gamme des catégories UICN (notamment les catégories V et VI) pour l'utilisation d'intrants et pour le développement de filières d'exploitation durable des ressources (y compris le bois).

### **Pour la recherche**

1. Évaluer, capitaliser et diffuser sous la forme de « boîtes à outils » les résultats de ces recherches pour les mettre à la disposition des développeurs de projets et les services techniques, avant de proposer des thèmes de recherche.
2. Développer et tester différentes innovations agro écologiques dans les zones de conservation qui prennent en compte les contraintes qui amènent les producteurs à surexploiter les ressources naturelles renouvelables : contraintes foncières, sociales, de main d'œuvre, financières, techniques...
3. Entreprendre des évaluations socio-économiques sur le degré d'appropriation des innovations par les populations cibles et sur leur capacité à sortir ces populations de la pauvreté.
4. Évaluer les conditions de répliquabilité et de changement d'échelle des innovations et des systèmes qui ont été appropriés et diffusés localement

Le programme REPERE, lancé suite au Grenelle de l'environnement en France, est un réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise. Il se veut une plate-forme de dialogue, de proposition et de projets explorant les voies de la participation de la société civile organisée au pilotage de la recherche et de l'expertise

5. Évaluer l'impact de l'adoption des innovations agro-sylvo-pastorales sur la dégradation et la déforestation
6. Évaluer les impacts en termes de gouvernance locale, de pouvoir et de répartition des avantages des entre les différents groupes dans la mise en place des nouvelles aires protégées.

### ***Pour la société civile***

1. Porter plus d'attention au mécanisme REDD+ et aux PSE, qui affectent, de diverses manières, la vie des populations rurales en s'attachant notamment aux impacts en termes d'équité